

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le 27 mars à 9h30, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 mars 2021.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE JOURDAIN, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, JEAN-PIERRE GUENOT, ADJOINTS AU MAIRE, MARIE-JOSEE MASSON, FREDERIC SZYMCZAK, FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY, DAVID ACHIN, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, ANNE-SOPHIE DEBERDT, CECILE DUPUIS, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX, MARC DUPUIS, EMILIE PLAISANT, JEROME DERVAUX, PATRICK FREMAUT

Ont donné pouvoir : MARIE-CHRISTINE FILARETO A MICHEL PIQUET, JACQUES LEMAIRE A NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ A GUY DERACHE, MICHEL DEPREZ A CARINE JOURDAIN

EXCUSE : MATTHIEU CAUVIN

---

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Madame Emilie PLAISANT et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

---

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 27 Février 2021 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

---

## ORDRE DU JOUR

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation des résultats
4. Fixation du taux des impôts locaux 2021
5. Budget primitif 2021
6. Subventions 2021

7. Conventions avec les structures bénéficiant d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000€
8. Modifications des statuts de la CCPC
9. Convention LEA avec la CAF
10. Avenants aux conventions avec « Rigolo comme la vie »
11. Réseau «Graines de culture »
12. Arrêté préfectoral instituant des servitudes publiques
13. Echange de parcelles avec le SIDEN-SIAN
14. Cession à DEPCROIZAT
15. Règlement général de voirie
16. Axe cyclable Orchies - Coutiches
17. Tableau des effectifs
18. Frais de repas des agents municipaux
19. Forfait mobilité durable
20. Demande de subvention au Département du Nord dans le cadre des Amendes de police
21. Demande de subvention au Département du Nord dans le cadre de l'AAT (Aide à l'Aménagement de Trottoirs)
22. Demande de subvention à l'Etat pour l'équipement numérique des écoles
23. Demande de subvention à la Région Hauts-de-France pour la salle Nov'orca
24. Demande de subvention au Département du Nord dans le cadre des PTS (Projets Territoriaux Structurants)

---

-1-

## COMPTE DE GESTION 2020

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à adopter le compte de gestion 2020, document établi par le comptable public.

Il donne la parole à M. Michel PIQUET, Adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité qui indique que ce document tient compte des résultats de l'exercice précédent et affiche les chiffres suivants : déficit de 695948,53€ en section d'investissement et excédent de 1807696,45€ en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ledit compte.

---

-2-

## COMPTE ADMINISTRATIF 2020

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à adopter le compte administratif 2020.

Il nomme M. Michel PIQUET président de séance durant l'examen et le vote du compte administratif 2020 et indique que conformément à l'article L2121-14 du CGCT, il se retirera au moment du vote.

M. Michel PIQUET indique que le compte administratif 2020 fait apparaître des chiffres identiques au compte de gestion du receveur municipal. Il explique en détail les résultats de l'exercice par rapport aux prévisions budgétaires. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8170039,39€, inférieures à 6,86% par rapport aux prévisions, et les recettes de fonctionnement se montent à 9977735,84€, supérieures de 1,65% par rapport aux prévisions. Concernant la section d'investissement, les dépenses totales s'élèvent à 3692028,11€ et les recettes totales à 2996079,58€.

M. Michel PIQUET félicite M. le Maire pour sa gestion rigoureuse du budget.

M. le Maire félicite M. Michel PIQUET et l'ensemble des services pour le travail accompli dans un contexte sanitaire et social particulièrement compliqué. Il souligne le travail fait et l'engagement de la ville en faveur des concitoyens que ce soit en direction des personnes les plus en difficultés avec l'attribution de denrées alimentaires ou en faveur des séniors, des commerçants, des assistantes maternelles, des professionnels de santé. La Municipalité a démontré qu'Orchies est une ville généreuse, solidaire et dynamique. Il remercie le Conseil Municipal pour avoir lors du premier confinement été disponible et avoir accompagné les concitoyens. Une mobilisation dont ils peuvent être fiers.

Concernant les investissements, M. le Maire ajoute que ce qui a été fait en faveur du vélo fait partie des politiques qui seront durables sur Orchies au sens propre comme au sens figuré.

Il indique que l'acquisition de la Maison de la Chicorée est un acte symbolique très fort et conséquent pour la commune et il y a dernière cela la volonté d'ancrer Orchies dans son histoire pour pouvoir progresser. Quelques élus ont visité le parc récemment entretenu par le service espaces verts de la ville, la population y sera invitée dans les prochaines semaines afin de se l'approprier et le visiter. La Municipalité peut et doit être fière de cette acquisition qui symbolise leur identité, leur histoire. Ce nouveau projet aboutira en 2023, beaucoup de choses restent à faire et il souhaite que les élus et la population accompagnent ce projet. Il salue le collectif Coeur d'Orchies, primé par la Voix du Nord dernièrement pour sa mobilisation en faveur du projet. C'est un immense et magnifique projet collectif.

M. le Maire ajoute l'accompagnement qui a été fait au niveau de Leroux car la ville a acheté à cette société des terrains en face de la gare qui pourront accueillir le terminal de la ligne et permettre aussi d'accueillir sous peu un service de gestion comptable avec un espace de coworking, Orchies a été retenu pour accueillir le seul espace de coworking du département et la Municipalité peut en être fière.

M. le Maire souligne le travail fait en faveur des salles de sport qui profitent aux écoles et aux associations, beaucoup d'investissements ont été faits: salle Robert Leroux, Léo Lagrange et au stade. C'est la volonté d'offrir aux concitoyens des lieux dignes pour pouvoir exercer en toute sécurité et en tout confort leur pratique sportive.

M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité ledit compte.

---

-3-

### **AFFECTATION DES RESULTATS**

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'affecter 988 037,53€ de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement, ce qui permettra de financer les crédits d'investissement reportés sur l'exercice 2021. Cette somme comprenant le déficit reporté de 695948,53€ ainsi que les dépenses engagées au 31 décembre 2020 soit 292089,00€. Le solde de l'excédent de fonctionnement soit 819658,92€ sera inscrit en report à nouveau.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite affectation.

---

-4-

### **FIXATION DU TAUX DES IMPÔTS LOCAUX 2021**

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les mêmes taux des impôts locaux qu'en 2020 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,9%

Il n'y a donc pas eu d'augmentation depuis 2011.

A noter que, depuis 2020, la commune n'a plus à délibérer concernant la taxe d'habitation.

M. le Maire indique que depuis 2011, la commune n'a pas augmenté le taux des impôts locaux, ce qui est aussi une façon d'accompagner chacun des concitoyens et que depuis 2013, les tarifs des services publics municipaux n'ont pas augmenté. Concernant la taxe d'habitation, elle est prise en charge par l'Etat, les concitoyens sont exonérés mais il est regrettable qu'au niveau des collectivités, son dynamisme soit anéanti par le simple fait que l'Etat vienne compenser à l'année 2017/2018 le montant de cette taxe. C'est donc une bonne chose pour les concitoyens mais c'est moins favorable pour la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité de reconduire lesdits taux.

---

-5-

### **BUDGET PRIMITIF 2021**

M. le Maire indique que le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2021 et il donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique que le budget 2021 s'équilibre à la somme de 9773237,92€ en section de fonctionnement et à 6901728,60€ en section d'investissement.

M. le Maire souligne la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement en augmentation malgré la baisse de certaines dotations. Une capacité d'autofinancement en hausse permet d'investir au niveau du fonctionnement comme avec le projet autour de la libération d'Orchies prévu fin septembre.

Il ajoute le travail fait en faveur de l'environnement et indique que l'accompagnement en faveur des écoles est et continuera d'être important.

Il salue l'action depuis quelques mois de la Police Municipale qui est présente sur le terrain, à disposition et au service des concitoyens et c'est pourquoi à la demande du service un quatrième agent sera recruté. A cela s'ajoutent de nouvelles caméras de vidéo protection en lien avec l'action de la Région hauts de France à la gare et l'investissement de la ville sur le reste du territoire.

Il ajoute ce qui a été fait en faveur des équipements (la médiathèque, le service de gestion comptable, l'école de musique) ; en faveur du sport (création d'une nouvelle salle Hangar Poutrain, salle Nov'Orca) et en faveur du vélo (la modification des voiries).

Il indique que la Municipalité travaille sur la création d'une voix verte entre l'école Jules Ferry et l'école maternelle, une présentation sera faite au personnel municipal travaillant dans

les écoles, aux directeurs d'écoles avec lesquels ils ont travaillé sur le projet et aux parents d'élèves.

Il ajoute que la piste cyclable entre Orchies et Coutiches sera une façon judicieuse et pertinente d'améliorer la connexion entre les deux villes car avec la modification de la « route à trous », empruntée par de nombreux automobilistes alors même que c'est un chemin agricole, la voirie sera dédiée uniquement aux piétons et aux vélos. Il y a une réflexion avec les agriculteurs pour trouver un autre moyen aux automobilistes de passer.

M. le Maire indique qu'à travers tous ces projets 15 millions d'euros vont être investis et à cela s'ajoutent les projets que va favoriser la commune: création d'un centre d'incendie et de secours, travaux au niveau de la maison de retraite, clinique radiologique, projets immobiliers (phase 7 du Carnoy, rue Léon Rudent, rue Jean Lagache où il y a un projet privé d'envergure), projet de création de la résidence séniors derrière la maternelle, zone de loisirs en face du stade, projets de parcs (parc de la maison de la chicorée, parc en face de la piscine). La Municipalité reçoit des demandes diverses et variées. M. le Maire fait lecture de la lettre de Maxence, jeune Orchésien qui aimerait un skate parc mais il indique que cet équipement peut amener certaine population et être la source de nuisances sonores.

M. le Maire ajoute que c'est une grande fierté de pouvoir voter ce budget.

M. le Maire donne la parole à Mme Cécile DUPUIS qui remercie la ville pour l'investissement et les investissements faits dans les écoles. Elle est maman de trois enfants dont l'un fréquente encore l'école publique d'Orchies et elle voit au quotidien ce qui est fait dans les bâtiments, ce qui est fait pour améliorer et soutenir la vie scolaire.

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS qui indique que le budget est à l'image du dynamisme de la ville. Il est d'autant plus satisfait qu'une partie du budget est consacrée à des sujets de développement durable et environnementaux: la politique en faveur du vélo, en faveur de la plantation des arbres (essences locales et fruitiers) avec une mesure invitant les habitants à acheter des arbres par l'intermédiaire de la commune. Il y a également l'idée dont les contours ne sont pas encore figés d'installer des carrés potagers dans chacun des quartiers de la commune et qui répond à plusieurs objectifs: développement de l'agriculture urbaine et locale, favoriser la biodiversité, le lien social entre les habitants et le partage d'expériences. Il ajoute trois sujets sur lesquels la Municipalité mène des recherches et études: gestion des biodéchets, pilotage énergétique des bâtiments et gestion de la ressource en eau.

M. le Maire donne la parole à M. Didier BAERT qui indique qu'en septembre est prévu un très bel événement qui se déroulera sur 3 jours sur la Libération d'Orchies.

M. le Maire donne la parole à Mme Anne-Sophie DEBERDT qui indique que depuis la publication de cet événement sur facebook elle est régulièrement interpellée à ce sujet sur son lieu de travail qui ne se situe pas à Orchies, il y a un engouement exceptionnel par rapport à ce projet. Elle remercie tous les acteurs qui travaillent autour de ce projet.

M. le Maire remercie l'association Jeep Club des Flandres pour leur accompagnement et savoir-faire car la Municipalité n'y serait pas parvenue sans eux.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui indique que les changements au sein du Conseil Municipal et l'apport très fort des nouveaux conseillers les boostent. La ville n'a jamais été aussi dynamique, vivante. Elle les remercie.

M. le Maire indique que le Conseil Municipal s'inscrit dans les pas des prédécesseurs et chacun a amené sa pierre à l'édifice. Même s'il se réjouit du dynamisme, de la vigueur et de la détermination des nouveaux élus, il faut faire preuve d'humilité et ne pas oublier d'où ils viennent.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ledit budget.

---

-6-

## **SUBVENTIONS 2021**

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de voter l'ensemble des subventions aux associations et clubs sportifs pour 2021, ainsi qu'à la SPL de la Pévèle.

Les conseillers municipaux, membres d'un organisme subventionné, ne prennent pas part au vote :

- Didier BAERT, Président du Comité de braderie et du Jardin du cheminot
- Cécil DEMULIER, Président de Retrogaming
- Guy DERACHE, Président d'Aytimoun-Yo France
- Marc DUPUIS, administrateur du BCO SASP
- Marie-Christine FILARETO, Présidente de la SPL de la Pévèle
- Nathalie GABRYELEWICZ, Présidente de la GVF
- Jean-Pierre GUENOT, Président de Solidarité pour Orchies
- Jacques LEMAIRE, Président de l'Equipage
- Ludovic ROHART, administrateur du BCO SASP
- Frédéric SZYMCZAK, Président du BCO SASP
- Nelly THIEFFRY, Présidente de l'Amicale laïque

- Roger VANDEVYVERE, président de l'UNC-AFN

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART qui indique que la Municipalité mène une réflexion sur la condition animale sur le territoire d'Orchies. La ville se veut aussi une ville amie des animaux. L'arche de Louna est une association de Coutiches qui prend soin des animaux errants de la commune. Orchies développe un partenariat avec elle.

325€ correspond à la participation financière de la ville pour la stérilisation de 10 chats errants et 200€ correspond à une subvention exceptionnelle d'aide à l'achat de cages et de matériel.

M. le Maire donne la parole à M. Cécil DEMULIER qui indique que la Municipalité apporte son soutien aux associations avec les subventions 2021 dans un contexte de crise sanitaire. Ces dernières connaissent des difficultés depuis le début de la crise avec une perte d'adhérents et une situation financière fragile. Il y a la volonté de les accompagner dans leurs futurs projets. Deux réunions ont eu lieu avec les responsables des associations où il a été convenu des weekends associatifs en juin. Il ajoute que les habitants ont la chance d'avoir un tissu associatif important et il remercie tous les bénévoles qui oeuvrent au quotidien pour faire vivre les associations.

M. le Maire remercie les dirigeants et tous les bénévoles qui s'investissent et que la Municipalité essaye d'accompagner au mieux. Il salue Mme Marie-Christine FILARETO, Mme Audrey MILLET, M. Michel DEPRESZ et Mme Nelly THIEFFRY présents sur les deux réunions.

M. le Maire donne la parole à M. Roger VANDEVYVERE qui indique avoir pris contact avec M. Yves LANSELLE, Président de l'ACPG CATM, avec lequel il a rendez-vous début avril pour refaire le bureau de l'association et tous les documents administratifs qui seront officiels.

M. le Maire indique concernant les anciens combattants qu'il y a sur Orchies deux associations qui sont l'UNC présidée par M. Roger VANDEVYVERE et l'ACPG CATM présidée par M. Yves LANSELLE. Ce dernier souhaite se retirer progressivement en raison de son âge avancé. L'idée est de fondre les deux associations au niveau des actions comme cela est fait pour la distribution des colis de Noël en lien avec la Mairie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites subventions.

---

-7-

**CONVENTIONS AVEC LES STRUCTURES BENEFICIAINT D'UNE  
SUBVENTION D'UN MONTANT SUPERIEUR A 23000€**

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, Conseillère Municipale en charge des sports et du projet de la salle de sports rue Albert Poutrain qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver des conventions avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, soit :

- la SASP-BCO : 100 000€
- l'Académie de musique : 103 000€
- le BCO Association : 80 000€
- la SPL de la Pévèle : 40 000€
- le Stade Orchésien : 31 000€

Elle ajoute que ces conventions ont pour but de préciser les modalités de versement de la participation communale aux frais de fonctionnement de la structure pour l'année comptable 2021.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites conventions.

---

-8-

## **MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCPC**

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK, Conseiller Communautaire qui indique que le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les modifications statutaires suivantes votées par le conseil communautaire du 15 février dernier :

- la prise de compétence « Organisation de la mobilité » suite à la loi d'orientation des mobilités, dite loi LOM du 24 décembre 2019
- la restitution de la compétence « Politique de la Ville » à la commune d'Ostricourt à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, cette commune étant la seule concernée par cette politique sur le territoire
- suite à la demande des services préfectoraux, le changement terminologique consécutif à la suppression des compétences optionnelles. Les compétences de la Communauté de communes sont donc qualifiées soit de compétences obligatoires soit de compétences supplémentaires.

M. Frédéric SZYMCZAK indique que si le Conseil Municipal ne donne pas un avis dans les trois mois il sera supposé être contre. Il ajoute qu'étant Président du Club BCO SASP et participant à la vie sportive depuis longtemps à Orchies, cela a toujours été un plaisir de travailler pour les associations sportives. Tous les maires ont eu une politique envers les associations, M. le

Maire et la nouvelle équipe insuffle un nouveau dynamisme, il est fier de faire partie du Conseil Municipal depuis de nombreuses années.

M. le Maire remercie M. Frédéric SZYMCZAK pour son investissement envers la commune que ce soit en tant que conseiller ou en tant que président du BCO SASP.

M. le Maire ajoute que le Conseil Municipal sera amené à se positionner sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) lors de la prochaine séance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites modifications.

---

-9-

### CONVENTION LEA AVEC LA CAF

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT, Adjoint à l'Animation et à la Jeunesse qui indique que depuis de nombreuses années, la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales sont partenaires dans le cadre des activités extrascolaires et périscolaires.

Le soutien financier de la CAF s'opère notamment via la convention relative à l'aide aux Loisirs Equitables Accessibles (LEA). Le dispositif LEA est une aide sur fonds locaux de la CAF du Nord qui s'adresse aux gestionnaires d'ALSH.

Ses objectifs visent à :

- proposer aux familles vulnérables une tarification adaptée à leurs ressources
- permettre aux enfants de ces familles d'accéder à l'ALSH
- réaffirmer le soutien de la CAF du Nord aux gestionnaires d'ALSH

Pour information,

- montant 2018 = 7 792,40€
- montant 2019 = 8 563€
- montant 2020 = 8 563€

La convention LEA étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer son renouvellement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-10-

### **AVENANTS AUX CONVENTIONS AVEC « RIGOLO COMME LA VIE »**

M. le Maire donne la parole à M. Jean-Pierre GUENOT qui indique que la ville d'Orchies réserve des berceaux dans les crèches orchésiennes de « Rigolo comme la vie » :

- 22 berceaux dans la structure multi-accueil de la zone des Trois bonniers marins par convention du 18 décembre 2015
- 4 berceaux dans la structure micro-crèche du Carnoy par convention du 6 mai 2019

Compte tenu de la transformation du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), préalablement signé avec la CAF du Nord, en CTG (Convention Territoriale Globale), il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à signer des avenants avec lesdites conventions.

En effet, la CAF a décidé de verser directement à « Rigolo comme la vie » le bonus CTG, et non plus à la ville comme dans le cadre du CEJ. Il est donc acté que « Rigolo comme la vie » reversera à la ville le montant correspondant au bonus territoire dès son paiement par la CAF.

M. le Maire indique que la première crèche avait été réalisée par la Communauté de Communes Coeur de Pévèle transférée à la CCPC qui a souhaité dans le cadre de l'adoption de ses statuts ne pas reprendre la compétence petite enfance, c'est donc revenu à la ville d'Orchies et la ville y finance la moitié des lits. Une seconde crèche a été créée à proximité de la gare où la ville loue des lits. Elle a un statut intercommunal car la ville avait l'appui de Beuvry-la-Forêt et Landas. Dernièrement Landas n'a pas souhaité reconduire le financement en faveur de la crèche. Il s'agit d'un service supplémentaire rendu aux familles. Orchies a la chance d'avoir un réseau d'assistantes maternelles fourni, ce sont des femmes dévouées et compétentes. Ces crèches répondent à un besoin différent de celui que peut offrir une assistante maternelle ou une micro crèche privée. L'idée est d'avoir une palette de services différents, sans l'aide de la ville ces crèches ne pourraient pas fonctionner, il s'agit d'un statut semi public semi privé.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer lesdits avenants.

---

-11-

## RESEAU « GRAINE DE CULTURE »

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN, Conseiller Municipal délégué au Numérique qui indique qu'en 2015, la CCPC a déclaré d'intérêt communautaire le réseau des médiathèques.

Dans ce cadre, elle a mis en place un réseau de médiathèques appelé « Graines de culture » afin de développer la lecture publique et d'offrir aux habitants des services complémentaires.

Dans l'attente de l'ouverture de la future médiathèque au sein de la Maison LEROUX, la ville pourrait déjà rejoindre ce réseau pour bénéficier des trois services communs :

- un SIGB (Système Intégré de Gestion de Bibliothèque), c'est-à-dire un logiciel
- un portail avec une interface commune
- une politique documentaire concertée

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat avec la CCPC pour la contractualisation du niveau 2 étoiles du réseau Graines de culture.

M. David ACHIN ajoute que le réseau « Graines de culture » est un réseau de 32 médiathèques de la CCPC.

M. le Maire indique qu'une jeune et dynamique directrice, Alice WATTIER, a été recrutée pour la médiathèque et prendra ses fonctions le 1er avril 2021. Elle était référente médiathèque auprès de la CCPC et a souhaité s'investir en faveur du projet.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-12-

## ARRETE PREFECTORAL INSTITUANT DES SERVITUDES PUBLIQUES

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme qui indique qu'en septembre 2018, la société TOTAL Marketing Services a déposé un dossier visant à l'instauration de servitudes d'utilité publique sur le site de l'ancienne station-service sise 86 avenue de la Libération, soit les parcelles B 1102 et 1103 d'une surface totale de 522 m<sup>2</sup>.

En effet, le risque de pollutions résiduelles des terrains et des eaux souterraines sur ce site nécessite la mise en place de restrictions d'usage.

Le projet d'arrêté préfectoral considère que ces terrains ont été placés dans un tel état qu'ils puissent accueillir un usage industriel ou un usage d'habitation avec ou sans cave.

Néanmoins, une zone d'impacts résiduels sur les sols restant après les travaux est délimitée en limite sud du site, avec le trottoir.

Dans cette zone, des précautions sont à mettre en œuvre :

- contrôle de la qualité des déblais
- interdiction de placer en surface les terres excavées
- mise en place d'un protocole spécifique de protection des travailleurs
- interdiction du pompage et de l'utilisation des eaux souterraines

De plus, ces servitudes doivent être annexées au PLU.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur ce projet d'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit projet.

---

-13-

## **ECHANGE DE PARCELLES AVEC LE SIDEN-SIAN**

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que dans le cadre du projet de construction du centre de formation du SIDEN-SIAN, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un échange de parcelles.

En effet, il est prévu d'édifier le centre de formation sur le terrain actuel du centre d'Orchies. Or, il a été constaté que la clôture entourant le centre d'Orchies est implantée au-delà des limites réelles de la parcelle, et empiète donc sur des parcelles appartenant à la ville, à savoir les parcelles cadastrées section A numéro 1290, 1287, 1285 et 1283.

Il a été également constaté que la parcelle appartenant au SIDEN-SIAN cadastrée section numéro 2269 est utilisée comme chemin d'accès pour les jardins familiaux se situant derrière le centre.

Afin de permettre une régularisation de la situation, il est donc proposé l'échange de terrains suivant à titre gratuit :

- cession par le SIDEN-SIAN à la ville d'une surface de 567 m<sup>2</sup>
- cession par la ville au SIDEN-SIAN d'une surface de 122 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit échange.

---

-14-

### **CESSION A DEPCROIZAT**

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que dans le cadre du projet de construction d'une clinique radiologique, il est proposé au Conseil Municipal de céder à l'euro symbolique à DEPCROIZAT (aménageur de la zone d'activités) une surface d'environ 59 m<sup>2</sup> en limite du trottoir.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite cession.

---

-15-

### **REGLEMENT GENERAL DE VOIRIE**

M. le Maire donne la parole à M. Roger VANDEVYVERE, Conseiller Municipal aux anciens combattants et au handicap qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un règlement général de voirie fixant les modalités administratives, techniques et financières applicables relatives aux travaux exécutés sur le domaine public communal et à l'occupation du domaine public communal.

M. Roger VANDEVYVERE remercie M. Bernard PINATON, membre de la commission accessibilité, qui les a beaucoup aidé à préparer ce règlement et indique qu'il est en effet nécessaire aujourd'hui de réunir dans un document unique les recommandations techniques en matière de circulation, de stationnement et de gestion des voiries en raison des nombreuses

demandes d'autorisation d'occupation du domaine public, temporaires ou définitives, pour des motifs privés ou professionnels.

Par exemple, les riverains, commerçants ou entreprises ont fréquemment besoin d'une autorisation d'occuper l'espace public temporairement (benne, camion, échafaudage ...) ou définitivement (entrée charretière, saillies...). De même, si les chantiers ou poses de canalisations et de réseaux divers sont nécessaires pour renforcer et entretenir les réseaux, ils peuvent représenter une gêne pour les riverains et accélèrent la détérioration des chaussées et trottoirs. La commune doit donc disposer d'une réglementation suffisante et précise qui détermine le régime d'autorisation des occupations du domaine public, en tenant compte des droits et obligations de chacun, ainsi que les conditions d'exécution des travaux sur les voies publiques.

Le règlement visera notamment à définir les dispositions applicables en matière :

- d'obligations et de droits des riverains sur les voies publiques
- d'autorisations de voiries (permis de stationnement et permissions de voiries)
- de coordination de travaux
- de conditions d'exécutions des fouilles ouvertes sur la chaussée et de réfection des tranchées provisoires et définitives
- de réglementation relative à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes
- de réglementation de la collecte des déchets ménagers et assimilés

M. le Maire indique que c'est sur proposition de M. PINATON qu'il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ce règlement de voirie. Il remercie les membres de la commission d'accessibilité, notamment leurs coprésidents M. Roger VANDEVYVERE et Mme Nathalie GABRYELEWICZ et les élus qui s'investissent sur cette commission. Le règlement de voirie a pour but de rationaliser les relations entre les entreprises, les riverains et la Mairie. Il ajoute que M. PINATON lui a fait savoir que son fils avait été handicapé durant quelques mois et a dû se déplacer dans Orchies. La Municipalité s'est par exemple rendu compte que des boîtes aux lettres dépassent sur le domaine public et rendent difficile le passage des personnes à mobilité réduite, des problèmes de stationnement sont aussi fréquemment mis en avant. M. le Maire ajoute que la Municipalité a souhaité dernièrement avec la commission vivre temporairement la situation de handicap, c'est pourquoi il a pratiqué le fauteuil roulant dans la ville durant 1h30 et s'est rendu compte combien malheureusement les voiries et trottoirs ne sont pas faits pour accueillir dans les meilleures conditions les personnes en situation de handicap. Dans le cadre de leur mandat, trois orientations sont mises en avant le vélo, la fraternité et le handicap. Ces problématiques relèvent à la fois naturellement du handicap et de la fraternité car il s'agit d'apprendre à vivre ensemble avec les différences. La Municipalité va essayer de résorber au fur et à mesure du temps toutes les gênes, les incapacités que peuvent subir les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap (mal voyant, non voyant, personne atteinte de surdité). Il ajoute que la ville a en vue d'acquérir des vélos « Benur » qui peuvent compenser les difficultés subies par les personnes en fauteuil roulant et a dernièrement bénéficié d'une subvention par la SICAEI. L'idée est d'utiliser ces

vélos pour aider les personnes en situation de handicap et plus généralement de mettre en place une politique touristique car un vélo « Benur » peut accueillir des personnes adultes avec deux enfants. Il s'agit de mettre en place une politique culturelle et touristique.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité d'adopter ledit règlement.

---

-16-

### **AXE CYCLABLE ORCHIES-COUTICHES**

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY, Conseillère Municipale déléguée au plan Vélo qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le maire à signer une convention avec le Département du Nord concernant le projet d'aménagements cyclables entre Orchies et Coutiches.

En effet, le Département du Nord propose de réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage l'aménagement d'une piste cyclable entre Orchies et Coutiches sur une voie communale, plus connue sous le nom de « route à trous ». Il s'agit du maillon cyclable manquant entre Douai et la frontière belge en permettant d'éviter l'échangeur de l'A23.

La Commission permanente du 14 décembre dernier a d'ailleurs approuvé le principe d'une participation du Département du Nord de 70% du coût prévisionnel des travaux, estimé à 600 000€, soit un montant de 420 000€.

La CCPC a également donné un accord pour une participation à hauteur de 70% du bloc communal, soit un montant de 126 000€.

Le reste à charge de la commune est donc chiffré à 54 000€.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui indique être vraiment fier d'apporter sa contribution à ce développement. Des aménagements cyclables et des emplacements de stationnement ont déjà été mis en place et la Municipalité aura sûrement l'occasion de communiquer d'avantage courant Mai car la commune va participer à l'opération nationale « Mai à vélo », ce sera aussi l'occasion d'organiser des stages de remise en selle pour inciter les personnes qui ont perdu l'habitude de rouler d'anticiper sur la façon de se comporter sur la chaussée.

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART qui indique qu'il y a beaucoup de vélos et de trottinettes en ville. C'est un réel engouement qui se lance dans la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à signer ladite convention.

---

-17-

### **TABLEAU DES EFFECTIFS**

M. le Maire propose au Conseil Municipal les modifications suivantes au tableau des effectifs :

- création d'un poste de policier municipal gardien brigadier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 :  
18 candidatures reçues - 5 entretiens programmés
- création d'un poste d'adjoint administratif ou d'un contrat d'accroissement temporaire d'activités à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 pour le service urbanisme :  
24 candidatures reçues - 8 entretiens programmés
- création d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité à temps complet pour renforcer les services techniques à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART qui indique qu'elle se réjouit de l'augmentation des effectifs de la Police Municipale. C'est une police de proximité à l'écoute des orchésiens, qui connaît bien ses habitants, ses habitudes, qui peut donner des conseils, ils sont là en première intervention sur le terrain pour lutter contre les incivilités, elle les remercie pour leur excellent travail.

M. le Maire indique que c'est à l'initiative de M. Gérard ROMPTEAU qu'il est proposé de recruter un nouvel agent de façon à pouvoir mettre en place de nouveaux horaires de travail. Le policier permettra d'améliorer le service. Il ajoute qu'il y a un lien très fort entre la ville, la police Municipale et la Gendarmerie Nationale avec laquelle ils travaillent comme récemment sur les violences intrafamiliales.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit recrutement.

---

-18-

### **FRAIS DE REPAS DES AGENTS MUNICIPAUX**

M. le Maire indique que suite au décret du 6 juin 2020, il propose au Conseil Municipal d'actualiser la délibération concernant le remboursement des frais de repas des agents municipaux dans le cadre d'un déplacement pour les besoins d'un service.

Jusqu'à présent, le remboursement était de 9,15€.

Il propose d'effectuer désormais le remboursement en fonction des frais réellement payés par l'agent sous réserve de respecter un plafond de 17,50€.

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE BARTHELEMY qui indique que l'accent a aussi été mis sur le développement d'autres mobilités douces comme le covoiturage, quelques places sont déjà matérialisées et il y a un projet d'extension au niveau de la marbrerie Slosse de 32 places qui seront équipées de recharges pour les voitures électriques et de bornes vélo.

M. le Maire donne la parole à M. Frédéric SZYMCZAK qui indique que le BCO SASP a obtenu le prix de la mobilité dans le cadre du challenge de la mobilité.

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART qui indique que l'EHPAD Marguerite de Flandre a également obtenu ce prix.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit remboursement.

---

-19-

## **FORFAIT MOBILITE DURABLE**

M. le Maire donne la parole à Mme Françoise DUPRE-BARTHELEMY qui indique que suite au décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la délibération concernant l'aide aux agents se rendant de leur domicile à leur lieu de travail en vélo ou en tant que passager ou conducteur en covoiturage.

Jusqu'à présent, la ville avait eu recours au dispositif de l'IKV (Indemnité Kilométrique Vélo). Ce dispositif ayant été remplacé par le « forfait mobilités durables » pour les agents de la fonction publique territoriale, il propose d'actualiser la délibération dans ce sens.

Les déplacements doivent avoir été effectués pendant un nombre minimal de jours sur une année civile, soit 100 jours, et le montant du forfait est fixé à 200€.

Pour information, 11 agents ont bénéficié de l'IKV en 2020.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
APPROUVE à l'unanimité ladite actualisation.

---

-20-

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, Conseillère Municipale à l'Ecole de musique, au Développement du civisme et à la civilité qui indique que le conseil départemental a la charge de répartir le produit des amendes de police relatives à la circulation routière entre les communes ou les EPCI de moins de 10 000 habitants, qui exercent les compétences en matière de voirie, de transports en commun et de parcs de stationnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Département du Nord au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2020 pour la création d'une liaison douce entre Orchies et Landas.

Coût prévisionnel des travaux : 59 797,43€

Montant de la subvention demandée : 20 000€

M. le Maire indique que la Municipalité devra se rapprocher à nouveau du Maire de Landas car il semblerait que le service départemental n'accompagne pas la politique sur Landas concernant la liaison douce que la Municipalité souhaitait faire.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
APPROUVE à l'unanimité ladite demande.

---

-21-

### **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DE L'AAT (AIDE A L'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS)**

M. le Maire donne la parole à Lise FOUCART qui indique que l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) correspond à une enveloppe départementale destinée aux communes ou aux intercommunalités, hors territoire de la MEL, qui réalisent des aménagements de trottoirs sur des emprises foncières départementales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter le Département du Nord au titre de l'AAT pour la création d'une liaison douce entre Orchies et Landas.

Coût prévisionnel des travaux : 59 797,43€

Montant de la subvention demandée : 5 820€

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande.

---

-22-

## **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT POUR L'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ECOLES**

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN, Conseiller Municipal délégué au Numérique qui indique que dans le cadre du Plan de relance numérique, l'Etat a lancé un appel à projets pour un Socle numérique dans les écoles élémentaires pour une prise en charge des coûts jusqu'à 70%.

Cela concerne les cycles 2 et 3 soit 14 classes au total (7 à Joliot-Curie et 7 à Jules Ferry) et 327 élèves.

3 volets d'équipements et un volet ressources numériques sont concernés :

- les équipements de base dans les classes : vidéoprojecteur, PC pour l'enseignant et connexion Internet

Il est prévu de remplacer 9 PC portables, d'installer la fibre et des bornes Wifi.

- les équipements mobiles mutualisables pour chaque école : packs de tablettes tactiles, d'ordinateurs ultra-portables et de tablettes PC portables

L'école maternelle a déjà été équipée.

Pour Jules Ferry et Joliot-Curie, il est prévu un jeu de 30 tablettes par école soit un total de 60 tablettes.

- achat de logiciels éducatifs pour les tablettes et manuels numériques

Coût prévisionnel des achats : 60 684,60€ TTC

Montant de la subvention demandée : 40 550€

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui souligne l'investissement de la Municipalité auprès des écoles publiques. L'école maternelle avait été dotée de tablettes il y a quelques années, aujourd'hui il est possible de le faire avec l'aide de l'Etat pour les écoles élémentaires. Les tableaux TBI pourront aussi être rénovés. C'est un investissement important pour la formation des enfants.

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN qui souligne l'accompagnement de l'association Amicale Laïque qui va abonder le projet d'un montant significatif pour eux, qui permettra d'acquérir d'autres équipements numériques. Il ajoute que les directeurs des écoles les ont fortement sollicité et apprécient la démarche.

M. le Maire souligne le travail mené par chacun sur la recherche de subventions en lien avec les services.

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN qui remercie l'investissement des services administratifs qui les accompagnent au quotidien dans toutes leurs idées et en particulier Mme Florence TREDEZ, Responsable du service comptabilité/Achat-Marchés publics qu'il sollicite beaucoup.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande.

---

-23-

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION HAUTS-DE-FRANCE POUR LA SALLE NOV'ORCA**

M. le Maire donne la parole à Audrey MILLET qui indique qu'il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la région Hauts-de-France au titre du programme EQSP (Equipements Sportifs de Proximité) pour l'extension et la rénovation de la salle de tennis de table du complexe Nov'orca.

L'aide sollicité est de 51 800€, soit 30% de la dépense prévisionnelle, estimée à 172 791,67€ HT.

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY qui indique l'importance des travaux de la salle de tennis de table et ajoute que l'association est une des seules au nord de Paris à avoir augmenté son nombre d'affiliés et d'adhérents c'est pourquoi il commence à manquer de place.

M. le Maire indique que d'autres associations occupent la salle Nov'Orca comme le karaté ou le Judo Jujitsu Club Orchésien dont la présidente Mme Elisabeth ASSUNCAO fait partie des présidents très soucieux du bien public. Des travaux ont été faits dans l'espace Dojo à la demande de Mme Elisabeth ASSUNCAO qui a proposé de financer au plus des 2 tiers le montant des travaux sur les finances de l'association, cela démontre un sens de la responsabilité très fort et témoigne du lien entre chaque association et la ville.

M. le Maire donne la parole à M. David ACHIN qui salue l'ensemble des intervenants des associations et les gens avec lesquels il travaille au sein du club de tennis de table dont M. Michel DORCHIES qui depuis 30 ans gère l'association, s'investit au quotidien et insuffle un esprit de convivialité, ce qui explique l'augmentation du nombre d'adhérents même en 2020 durant la crise sanitaire.

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE qui indique que la ville a comme toute commune l'obligation de passer par un architecte c'est pourquoi cela prendra plus de temps soit 2 à 3 mois.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande.

---

-24-

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU NORD DANS LE CADRE DES PTS (PROJETS TERRITORIAUX STRUCTURANTS)**

M. le Maire donne la parole à Lise FOUCART qui indique que les PTS (Projets Territoriaux Structurants) correspondent à un fonds départemental dédié aux projets des communes et intercommunalités qui rayonnent à l'échelle de plusieurs communes et renforcent l'activité du département.

Le montant minimum pour les travaux de construction et de rénovation est de 500 000€ HT.

Il est donc proposé au conseil municipal de solliciter le Département du Nord au titre des PTS (Projets Territoriaux Structurants) pour deux projets :

- la construction de l'école de musique

- l'aménagement de la nouvelle médiathèque au sein de la Maison LEROUX

✓ Ecole de musique

Coût prévisionnel des travaux : 1 617 193€ HT

Subvention Etat - DSIL : 268 000€ (16,57%)

Fonds de concours CCPC : 238 965€ (14,78%)

Région Hauts de France - PRADET : 500 000€ (30,92%)

Ville d'Orchies : 485 158€ (30%)

La demande au titre du PTS est donc de 125 070€ soit 7,73%.

✓ Médiathèque

Coût prévisionnel des travaux : 1 271 304€ HT

Subvention Etat - DRAC : 508 521€ (40%)

Ville d'Orchies : 254 262€ (20%)

La demande au titre du PTS est donc de 508 521€ soit 40%.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite demande.

---

*La séance est levée à 12h30.*

---

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	
Carine JOURDAIN	
Didier BAERT	

Nelly THIEFFRY	
Jean-Pierre GUENOT	
Marie-Josée MASSON	
Frédéric SZYMCZAK	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY	
David ACHIN	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Anne-Sophie DEBERDT	
Cécile DUPUIS	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX	
Marc DUPUIS	
Emilie PLAISANT	
Jérôme DERVAUX	
Patrick FREMAUT	
Marie-Christine FILARETO (Procuration à Michel PIQUET)	
Jacques LEMAIRE (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Nathalie GABRUELEWICZ (Procuration à Guy DERACHE)	
Michel DEPRez (Procuration à Carine JOURDAIN)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	